

Fiche argumentaire

THÈME **Santé**

LE CORONAVIRUS A BOULEVERSER LA SITUATION SANITAIRE DE TOUS LES PAYS DU MONDE.

Cette situation de crise exacerbe un contexte que nous connaissions bien avant la crise : celui des inégalités profondes qui traversent notre pays en matière de droit et d'accès aux soins. Ces inégalités sont le résultat de politiques anciennes et constantes de casse et de privatisation de l'appareil sanitaire français. Face à ce constat, voici les propositions de notre candidat à l'élection présidentielle pour remettre sur pied cet édifice social, qui est un enjeu de société majeur comme la crise du Covid nous l'a démontré.

Méthode

Les objectifs des mesures seront surlignés.
Les moyens pour parvenir à ces objectifs
et le dispositif précis sera lui écrit
Les points d'intérêts, pouvant servir d'argument,
ou de phrase type, seront surlignés.

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES SOINS :

Nous devons de nouveau rendre les soins accessibles à tous, pour les plus précaires et dans tous les territoires de la République, qu'il s'agisse des ruralités ou des quartiers populaires. 5700 fermetures de lits en 2020 en pleine pandémie, c'est inacceptable !

Nous demandons un moratoire sur les fermetures de lits, de services et d'établissements.

Pour rendre ces soins accessibles plusieurs mesures doivent être mises en place :

- La suppression des franchises médicales et des participations forfaitaires.
- L'encadrement des dépassements d'honoraires et la généralisation (et l'application) du tiers payants.

Faire de la lutte contre les déserts médicaux une priorité. Dans les zones denses, un médecin ne doit s'installer que si un autre part à la retraite ! (Conventionnement sélectif à l'installation)

L'HÔPITAL PUBLIC, UN SERVICE PUBLIC À DÉFENDRE :

Face aux attaques des libéraux nous devons **défendre l'hôpital public**, c'est pourquoi nous demandons l'abrogation des lois qui le transforment en entreprise marchande :

T2A, loi bachelot et de toutes les dernières réformes.

Nous devons développer et reconstruire les hôpitaux de proximité. Partout ces hôpitaux doivent disposer d'un service d'urgences, d'une maternité et des services de médecine et de chirurgie.

Chaque bassin de vie doit disposer d'un établissement de santé à moins de 30 minutes du domicile !

REDONNER TOUTE SA PLACE À LA PSYCHIATRIE :

La crise sanitaire a indubitablement impacté nos vies et notre psyché. Nous voyons se multiplier les dépressions, angoisses, burn-out et autres souffrances.

La réponse du gouvernement ?

La fermeture de CMP(P) et la standardisation des protocoles, tout cela dans une logique de rentabilité qui n'a pas sa place dans des institutions aussi vitales que la psychiatrie.

Le constat est affligeant :

la France forme vingt fois moins de psychiatres qu'il y a vingt ans. Tout cela conduit à une situation dramatique : de nombreux patients ne sont pas bien pris en charge et la situation dans les prisons est alarmante (plus de 20% de la population incarcérée souffre de troubles psychiatriques).

Il faut redonner toute sa place au secteur psychiatrique et permettre un réel accès aux soins psychiatriques et en finir avec les délais inacceptables et la privatisation de la psychiatrie, c'est pourquoi nous refusons la réforme de la tarification qui va entrer en vigueur en janvier 2022.

Nos propositions pour redonner toute sa place à ce « parent pauvre » de la santé publique à travers **une loi cadre :**

- Un moratoire sur la fermeture des CMP et CMPP.
- Ouverture de lits et des structures pour prendre en charge les patients.
- Recrutement et formation de personnel qualifié.
- Individualisation des parcours de soin pour une meilleure efficacité thérapeutique.

POUR LA CRÉATION D'UN PÔLE PUBLIC DU MÉDICAMENT :

Sanofi, une honte française :

Alors que l'entreprise génère des profits spectaculaires (12,3 milliards en 2020 contre 2,8 en 2019, soit une progression de 340% !), elle « filialise » des usines de production de principes actifs pharmaceutiques.

Ce sont 2 usines (Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Vertolaye) qui sont concernées et 1200 salariés. Alors que 80% des principes actifs sont produits en dehors de l'UE, c'est inacceptable. Nous devons retrouver notre souveraineté sanitaire. C'est pourquoi nous proposons la création d'un pôle public du médicament.

Face aux pénuries fréquentes et structurelles de médicaments (2400 ruptures en 2020, soit 6 fois plus qu'en 2016) et l'impossibilité pour des groupes français de produire un vaccin, nous devons retrouver la maîtrise de notre production et notre distribution de médicament !

Une seule solution, la création d'un pôle public du médicament

(PPL examiné le 9 décembre à l'Assemblée nationale et refusé par la majorité).

Nous proposons ainsi :

- La publication annuelle des aides publiques perçues par les entreprises pharmaceutiques.
- La mise en place d'un programme public de production et de distribution de médicaments.
- Un renforcement des contrôles sanitaires des dispositifs médicaux.
- La création d'un observatoire citoyen des dispositifs médicaux pour garantir la transparence.
- Réquisition des laboratoires privés du médicament.
- Levée des brevets des vaccins pour le Covid-19.

Le financement serait assuré par une taxe de 1% sur le chiffre d'affaires des entreprises pharmaceutiques.

L'AUTONOMIE DE NOS AÎNÉS :

Nous réclamons la création d'un **réel service public de l'autonomie**, couvert à 100% par la Sécurité Sociale (branche maladie).

Donner toute sa place à ces structures et favoriser l'autonomie de nos aînés **c'est, pour nous :**

- Le recrutement dès 2022 de 100 000 emplois/an sur 3 ans en EHPAD et 100 000 aides à domicile.
- Création d'un service public du grand âge (mise sous tutelle des EHPAD du groupe Korian (1 millions/an de salaire pour la DG)).
- Une revalorisation des salaires de ces personnels selon un coefficient multiplicateur d'utilité sociale.
- Créer un ratio d'encadrement : 1 soignant pour un 1 résident.
- Mise en œuvre d'un véritable statut du proche aidant (augmentation de l'indemnité et de la durée du congé).

Comment financer ces mesures ?

Par une « contribution solidarité » (CASA-ACT) des actionnaires à hauteur de 2% des dividendes (2 milliards en 2021).

CONSIDÉRER AVEC DIGNITÉ LES PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP :

En France, c'est 1 personnes/4 qui souffre d'une incapacité, d'une limitation d'activité ou d'un handicap. Il faut les **considérer avec dignité**, comme de réels « sujets de droits », et sortir de la logique paternaliste que dénonce l'ONU.

En 2020, c'est le 1^{er} motif de saisine du défenseur des droits en matière de discrimination (21%).
Nous devons cesser ces atteintes aux droits humains inaliénables et universels.

Nous soutenons la déconjugalisation de l'AAH ! Le refus par Madame Cluzel du projet de loi porté par Marie-George Buffet est une atteinte à la dignité de ces personnes. 75% des femmes en situation de handicap sont dépendantes de leur conjoint, et 34% de ces femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles de leur part.

**FABIEN
ROUSSEL**

LE DÉFI DES JOURS HEUREUX

FABIENROUSSEL2022.FR 